

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **deuxième jour de octobre 2000**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Raymond St-Pierre
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

00-10-254 **Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 5 septembre 2000.

ADOPTÉE

00-10-255 **Avis de motion**

Le conseiller Gilles Fortier donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil soit ordinaire, spéciale ou ajournée, un règlement sera adopté concernant les alarmes sur le territoire de la Ville de Princeville.

00-10-256 **Ratification des chèques – Ex -Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 6 septembre 2000	
- nos 0CH000972 à 0CH000974	28 435.09 \$
- En date du 12 septembre 2000	
- nos 0CH000975 à 0CH000982	20 503.28 \$
- En date du 19 septembre 2000	
- nos 0CH000983 à 0CH000998	24 579.40 \$

- temps supplémentaire des périodes 2036 à 2039

ADOPTÉE

00-10-257

Ratification des chèques – Ex-Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

- En date de septembre 2000
- nos 2516 à 2526 7 287.82 \$

ADOPTÉE

00-10-258

Approbation des comptes – Ex-Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 2 octobre 2000
- nos 0CH000999 à 0CH001066 167 627.25 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 2 octobre 2000
- nos 0CH200014 à 0CH200017 297 309.34 \$

ADOPTÉE

00-10-259

Approbation des comptes – Ex-Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville approuve et autorise les comptes suivants :

- En date du 2 octobre 2000
- nos 2527 à 2578 132 294.22 \$

ADOPTÉE

État des revenus et dépenses – Ex-Paroisse de Princeville

Le secrétaire-trésorier dépose un état des revenus et dépenses de l'Ex-Paroisse tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

00-10-260

Ministère des Transports – Approbation des Prévisions budgétaires 2000, de la nouvelle tarification et horaire du Transport adapté Rouli-Bus

ATTENDU les prévisions budgétaires présentées par le Transport adapté Rouli-Bus inc;

ATTENDU QUE celles-ci ont été approuvées par le Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les changements apportés à l'horaire et à la nouvelle tarification du Transport adapté Rouli-Bus inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond St-Pierre, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville approuve les prévisions budgétaires 2000 présentées par le Transport adapté Rouli-Bus inc.

QUE le Conseil de la nouvelle Ville de Princeville approuve également les changements apportés à l'horaire et à la nouvelle tarification présentés le 1^{er} août 2000.

ADOPTÉE

00-10-261

Achat d'un camion incendie auto-pompe

ATTENDU le dépôt des soumissions relativement à l'achat d'un nouveau camion incendie auto-pompe;

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville a adopté un règlement d'emprunt permettant l'achat dudit camion incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville accorde le contrat d'achat du camion incendie auto-pompe ainsi que les équipements en option à la compagnie Techno Feu inc. au montant global de 239 850.13 \$ taxes incluses.

Que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville indique également que l'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE

00-10-262

Office municipal d'Habitation – Prévisions budgétaires 2001

Sur une proposition de conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les prévisions budgétaires 2001 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville lequel prévoit un déficit d'opérations de 58 818 \$ et une participation de la Ville de Princeville de 5 882 \$.

ADOPTÉE

00-10-263

Règlement no 2000-14

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2000-14 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de voirie sur le prolongement de la rue Boulet, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 200 000 \$.

ADOPTÉE

00-10-264

Cour municipale – Rémunération de la greffière

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis (CSD) par laquelle une rémunération de 150 \$ par séance de cour est prévue pour la greffière en titre, Louise Levasseur, en guise de compensation pour ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

00-10-265

Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE ce conseil désire accorder une compensation monétaire aux membres non-élus du comité consultatif d'urbanisme de la nouvelle Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise le versement d'un montant compensatoire de 20\$ par réunion, pour chaque membre non-élu nommé par la Ville de Princeville pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de la nouvelle Ville.

ADOPTÉE

00-10-266

Assurance collective – Renouvellement

ATTENDU le rapport de André Gingras et Associés mandaté pour évaluer le renouvellement de contrat d'assurance collective pour le regroupement des municipalités de l'Estrie;

ATTENDU la recommandation favorable dudit consultant;

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de renouveler le contrat d'assurance collective 2000-2001 avec l'Industrielle-Alliance (et American Home pour l'assurance « Mort accidentelle et mutilation ») selon les taux indiqués au rapport.

ADOPTÉE

00-10-267

Télébec Ltée – Approbation de travaux

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'approuver les travaux d'installation de 185 mètres de câble aérien par Télébec Ltée sur la rue Fréchette.

ADOPTÉE

00-10-268

Pavage rues Leblanc et Mailhot

ATTENDU le coût élevé des travaux de voirie sur la rue Mailhot qui dépasse les prévisions;

ATTENDU QUE cette réfection ne réglerait pas le problème de drainage de cette rue;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de rejeter toutes les soumissions déposées dans le cadre du projet de pavage de la rue Leblanc et de voirie et drainage de la rue Mailhot. Les trois soumissionnaires ayant déposé seront avisés.

ADOPTÉE

00-10-269

Ministère des Transports – Contrat de déneigement

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accepter le contrat de déneigement, de déglacage et de fourniture d'abrasif pour l'entretien de 1,07 km sur la route 263 (rue St-Jean-Baptiste) à être effectué par la Ville de Princeville pour le Ministère des Transports aux prix forfaitaire de 5 799.76 \$. Le secrétaire-trésorier est autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉE

00-10-270

Demande d'autorisation à la CPTAQ - Monsieur François Liberge

ATTENDU le projet de construction d'une résidence sur les lots 16-A, 16-B, 16-C et 17-A rang V11 du Canton de Stanfold;

ATTENDU QUE le demandeur désire acquérir l'entreprise bovine appartenant actuellement à ses parents;

ATTENDU QUE le projet respecte la réglementation d'urbanisme de la nouvelle Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, et il est unanimement résolu :

QUE le Conseil de la nouvelle Ville de Princeville appui la demande d'autorisation présentée par Monsieur François Liberge pour y construire une résidence sur les lots appartenant à ses parents dans le rang V11 du Canton de Stanfold.

QUE le projet est conforme aux règlements municipaux de la nouvelle ville par que le demandeur pratiquera l'agriculture sur ces lots.

ADOPTÉE

00-10-271

Avis de motion

Le conseiller André Bergeron donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil soit ordinaire, spéciale ou ajournée, un règlement sera adopté

afin d'établir des distances séparatrices entre les usages agricoles et non agricoles relativement à la problématique des odeurs d'origine agricole. La dispense de lecture est accordée lorsque ce règlement sera adopté.

00-10-272

Adoption du premier projet de règlement - Modifiant les règlements nos 89-212 et 89-214 de l'Ex-Paroisse de Princeville et no 432-89 de l'Ex-Ville de Princeville

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement no PRU1-005 modifiant le règlement de zonage no 89-212 de l'Ex-Paroisse de Princeville, le règlement de dérogation mineures no 89-214 de l'Ex-Paroisse de Princeville et le règlement no 432-89 de l'Ex-Ville de Princeville afin d'établir des distances séparatrices entre les usages agricoles et non agricoles dans le but de gérer la problématique des odeurs d'origine agricole.

ADOPTÉE

00-10-273

Avis de motion

La conseillère Monique Carré donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil soit ordinaire, spéciale ou ajournée, un règlement sera adopté modifiant le règlement no 89-212 afin de créer une nouvelle zone AGe 3 à même la zone AG 14 de l'Ex-Paroisse de Princeville.

00-10-274

Adoption du premier projet de règlement - Modification du règlement no 89-212 de l'Ex-Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement no PRU1-006 modifiant le règlement no 89-212 de l'Ex-Paroisse de Princeville dans le but de créer une zone Age 3 à même la zone Ag 14.

ADOPTÉE

00-10-275

Subvention Chambre de Commerce

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder à la Chambre de Commerce de Princeville une subvention de 8 750 \$ dans le cadre du programme de développement résidentiel. Cette dépense en est une de l'Ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-10-276

Disposition des boues d'épuration – Adjudication de contrat

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions préparé par le secrétaire - trésorier;

ATTENDU la recommandation favorable de l'ingénieur, Jocelyn Michaud, après analyse;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'adjuger le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'étang no 3 au plus bas soumissionnaire conforme soit Clamex Environnement Inc. au montant de 275 507.88 \$ (taxes incluses). Le maire et le secrétaire-trésorier sont également autorisés à signer ledit contrat. Cette dépense en est une de l'Ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Programme « Les Eaux Vives du Québec »

Réception d'une lettre de la Ministre des Affaires Municipales et de la Métropole confirmant une augmentation de la subvention dans le cadre du projet de la rue Richard et de la rue Baillargeon à 64 050 \$ - Au dossier.

Appui de la MRC de l'Érable

Copie d'une lettre adressée au Ministre délégué aux Transports, Monsieur Jacques Baril, concernant l'appui du conseil des maires de la MRC de l'Érable sur la position de la Ville de Princeville sur l'élargissement de la route 116.

Classique de Golf des Bois-Francis – Opération Enfant-Soleil

Remerciements adressés à la Ville par le président d'honneur, Stéphane Grenier, et le président de l'édition 2000, Jean Boisvert – Classé.

00-10-277

Âge d'Or – Chorale Les Amis de l'Art – Aide financière demandée

ATTENDU QUE le groupe Les Amis de l'Art du Club de l'Âge d'Or de Princeville désire offrir des concerts dans différents foyers d'accueil de Princeville;

ATTENDU QUE ce groupe est supervisé par une directrice musicale et accompagnatrice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond St-Pierre, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle de la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 100 \$ à la Chorale de l'Âge d'Or Les Amis de l'Art de Princeville pour leur aider dans l'organisation de leur spectacle.

QUE cette dépense est une dépense commune aux municipalités de Princeville.

ADOPTÉE

00-10-278

Tourisme Centre-du-Québec

ATTENDU la correspondance de l'organisme parvenue à la Ville et concernant les remorques servant d'entrepôt au propriétaire voisin, ainsi que la signalisation des rues qui semble inadéquate;

ATTENDU QUE la Ville a déjà entamé des démarches pour faire enlever lesdites remorques;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

De prendre les procédures légales pour faire enlever les remorques appartenant à Art Soie-Collection Clo;

D'améliorer la signalisation des rues St-Henri et des boulevards Carignan et Industriel, à l'intersection du boulevard Baril;

D'indiquer la nouvelle présence de Tourisme Centre-du-Québec sur l'édicule de la Ville de Princeville situé à cette intersection.

ADOPTÉE

Escadron 814 Optimiste

La demande pour pouvoir effectuer des blocages routiers payants à deux endroits est envoyée au service de police pour traitement, le conseil n'ayant aucune objection.

Festival du cheval

Le Maire, Laurent Carignan, explique au représentant présent que le conseil municipal est pour le principe du festival et de l'utilisation des infrastructures de la Ville, mais il demande plus de détails sur l'organisation et les activités prévues.

Lumière de rue

Le conseiller Claude Ménard demande à ce qu'une évaluation soit faite sur la possibilité d'installer une lumière de rue au coin de Roux et Baril ouest.

Gaz Métropolitain

Le conseiller Gilles Fortier demande où en est rendu le problème de la rue St-Jacques ouest. Le secrétaire-trésorier lui indique plusieurs démarches verbales ont été faites et continueront d'être faites.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

00-10-279

Levée de la séance

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juairé,
Secrétaire-trésorier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Mario Juairé, secrétaire-trésorier